Image not found or type unknown

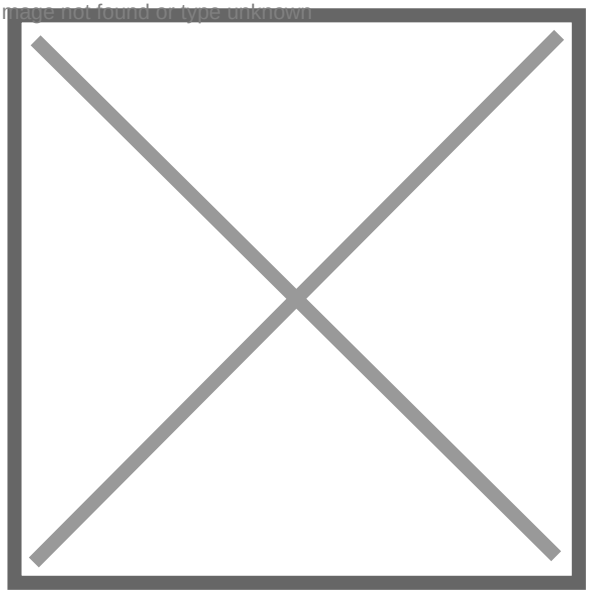

Annulation nationalté française

Par **nrgmed**, le **30/08/2008** à **02:35**

Bonjour,

Je vous écris pour avoir un conseil ou de l'aide pour régler unproblème concernant ma situation actuelle.

Je vous raconte mon histoire:
Je suis venu en france en 2000 en tant que étudiant, en 2001 j'ai rencontré mon ame soeur une adorable femme, tout se passé bien entre nous on à décider de se marie en 2002, durant notre relation y avai du haut et du bas comme tout couple jusqu'au moment ou tout devient impossible de continuer ensemble pour moi que pour elle, on a décidé de divorcer en 2005. après le divorce mon ex femme s'est remariée et moi aussi pour reconstruire ma vie et essayer d'oublier mon premier échec. Je me suis remarié au maroc en 2007, et c'est la où les ennuis commence.
Après avoir constitué mon dossier de mariage auprès du consulat de france au maroc, le consultat a demandé au service de la sous direction des naturalisations à Nantes de surseoir ma demande de transcription de l'acte de mariage.
Depuis et après plusieurs apelles téléphoniques et deux courriers à Nantes, il me demandait toujours de patienter et d'attendre leurs nouvelles car le service étudie mon dossier et fait des enquêtes et des recherches sur mon ancien union. Et il y a quelques jours j'ai reçu un courrier de la part de la direction de l'accueil, de ll'intégration et de la citoyenneté que après examen de mon dossier, il a transmis au bureau de la nationalité du Ministère de la Justice, une demande d'annulation de l'enregistrement de ma déclaration (nationalité française) sur la base des dispositions de l'article 24-6, 2ème alinéa du code civil, ce qui n'est pas vrai dans mon cas.

J'ai téléphoné au service pour en savoir plus et demandé un conseil et ce que je pourrai faire pour garder ma nationalité française, car aujourd'hui je suis français et je veux pas laissé

tombé ma nationalié, il me demande de ne rien faire et attendre le jugement!!!

Aujourd'hui je ne comprend pas ce qui se passe et je suis dans l'impasse et j'aimerais bien comprendre ce que je devrais faire pour garder ma nationalté française et continuer ma vie tranquillement en france et construire ma vie.

qu'est ce que je dois faire?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008** à **09:04**

Rien d'autre qu'attendre un jugement. Cela étant, rien ne vous interdit de prendre un avocat spécialisé pour assurer votre défense.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés